

## SÉJOURS DE VACANCES 2012

### réserve pour inscription(s)

( **feuille à retourner** : ALREP - 15 avenue Franklin Roosevelt - F 30000 Nîmes )

Responsable légal :  Père  Mère  Tuteur

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mel : .....

ayant reçu un courrier simplifié, réserve l'inscription de mon ( mes ) enfant(s) nommé(e)s ci-après au(x) séjour(s) indiqué(s) en entourant OUI et en barrant NON. A la réception, l'ALREP m'enverra la brochure « ALREP 2012 » comprenant le projet éducatif, les deux fiches d'inscription correspondant à chacun des séjours de vacances et diverses informations :

NOM Prénom : .....né(e) le : .....

NOM Prénom : .....né(e) le : .....

NOM Prénom : .....né(e) le : .....

#### **PRINTEMPS** : Val de l'Hort - 1050 Chemin Bas - Anduze ( Gard )

##### réserve avant le 10 mars 2012 :

Séjour I : du samedi 14 au samedi 21 avril OUI - NON  
Séjour II : du samedi 21 au samedi 28 avril OUI - NON

#### **ETE** : Maison Saint Martin - avenue de la Gare - Naucelle ( Aveyron ) :

##### réserve avant le 2 juin 2012 :

Séjour I : du jeudi 5 au mardi 31 juillet OUI - NON  
Séjour II : du jeudi 5 au mercredi 18 juillet OUI - NON  
Séjour III : du mercredi 18 au mardi 31 juillet OUI - NON

et verse la somme de **100 €** pour chaque enfant et pour chaque séjour, soit :

**100 €** x ..... enfant(s) x ..... séjour(s) = .....€, que je règle :

par chèque à l'ordre de ALREP  en espèces  par mandat

**ATTENTION** : Les inscriptions sont reçues jusqu'au premier jour du séjour choisi tant que le nombre prévu d'inscriptions pour ce séjour choisi n'est pas atteint. Après les 10 mars et 2 juin 2012, il faut demander la brochure 2012 à l'ALREP ou récupérer la fiche d'inscription sur le site. C'est la deuxième possibilité de paiement indiquée sur la fiche d'inscription : la somme complète pour le séjour choisi est à régler. La réservation correspond à la première possibilité de paiement indiquée sur la fiche d'inscription : le solde est à régler au plus tard le 24 mars 2012 pour Anduze, et le 16 juin 2012 pour Naucelle, éventuellement avec le paiement du transport s'il n'a pas été réglé avec l'envoi des 100 euros. L'(Les) inscription(s) d'un ou plusieurs enfant(s) entraîne(nt) une seule adhésion par famille pour l'année 2012 à régler et à joindre avec la réservation, ou avec l'envoi de la fiche d'inscription pour les familles ayant reçu la brochure « ALREP 2012 ». L'adhésion peut se faire librement sans obligation d'inscription d'enfant(s) aux séjours de vacances.

Le ..... Signature :